

CENTRE DE NATATION VOLONTAIRE DE BOLLENE

Association régie parla loi du 1^{er} juillet 1901

N° SIRET 420 826 091 00019

Agrée DDCS

NOM :

SAISON : 2023 / 2024

REGLEMENT INTERIEUR DU CNVB (à conserver) NATATION ADULTE / GYM-AQUATIQUE / GYM SENIOR

Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation lors de la deuxième séance. Le port du bonnet de bain est obligatoire. Pendant les vacances scolaires les horaires des créneaux de la natation adulte sont déplacés à 19h00 pour le groupe 1et à 20h00 pour le groupe 2. Aucune activité pour la gym senior et gym aquatique le deuxième samedi des vacances scolaires de la zone B (novembre, février, avril) et pour toutes activités les jours fériés, le samedi de l'Ascension, les vacances de Noël, et les décisions administratives. L'association n'est pas responsable des vols commis à l'intérieur de l'établissement pendant la durée des activités.

Natation adulte : Mercredi 18h30 à 19h30
ou de 19h30 à 20h30

Gym-Aquatique : Lundi et Mardi 20h00 à 21h00
Samedi 11h00 à 12h00

Gym Senior : Samedi 8h30 à 9h15 PB

- 1 cotisation saisonnière non remboursable : octobre à juin donnant droit à l'animation 1fois/semaine.
 - Règlement intérieur signé.
 - 1 certificat médical d'aptitude à l'activité ou attestation sur l'honneur
- Une inscription personnelle dans une autre activité ou créneau horaire différent permet d'obtenir **50%** de réduction du 1/10 au 30/11 de l'année.

Signature (lu, approuvé, daté)



CENTRE DE NATATION VOLONTAIRE DE BOLLENE

Association régie parla loi du 1^{er} juillet 1901

N° SIRET 420 826 091 00019

Agrée DDCS

NOM :

SAISON : 2023 / 2024

REGLEMENT INTERIEUR DU CNVB (à remettre) NATATION ADULTE / GYM-AQUATIQUE / GYM SENIOR

Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation lors de la deuxième séance. Le port du bonnet de bain est obligatoire. Pendant les vacances scolaires les horaires des créneaux de la natation adulte sont déplacés à 19h00 pour le groupe 1et à 20h00 pour le groupe 2. Aucune activité pour la gym senior et gym aquatique le deuxième samedi des vacances scolaires de la zone B (novembre, février, avril) et pour toutes activités les jours fériés, le samedi de l'Ascension, les vacances de Noël, et les décisions administratives. L'association n'est pas responsable des vols commis à l'intérieur de l'établissement pendant la durée des activités.

Natation adulte : Mercredi 18h30 à 19h30
ou 19h30 à 20h30

Gym-Aquatique : Lundi et Mardi 20h00 à 21h00
Samedi 11h00 à 12h00

Gym sénior : Samedi 8h30 à 9h15 PB

- 1 cotisation saisonnière non remboursable : octobre à juin donnant droit à l'animation 1fois/semaine.
 - Règlement intérieur signé.
 - 1 certificat médical d'aptitude à l'activité ou attestation sur l'honneur
- Une inscription personnelle dans une autre activité ou créneau horaire différent permet d'obtenir **50%** de réduction du 1/10 au 30/11 de l'année.

Signature (lu, approuvé, daté)